



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le 06/10/2026

ID : 081-218101632-20260930-2026_DEL99-DE



Séance du 30 SEPTEMBRE 2026

2026 / 06 / 01

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 27
REPRESENTES	: 05
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 23 SEPTEMBRE 2026

Date d'Affichage : 23 SEPTEMBRE 2026

Secrétaire de Séance : Corine ALBERT

Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ESTRABAUD Josiane, ARMERO Séverine, BERBESSOU Michel, BRIANT Jean-Michel, PÉNÉLA Wilfried, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, LE COZ Carole, GOMEZ-MONTERO Rachel, CROSES Dominique, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BOUMELID Sonia, SÉNÉGATS David, SÉNÉGAS Sophie, HUGONNET Odile, BONNAVENTURE Nicolas.

Étaient représentés :

CAUQUIL Fabrice par BANCAL Philippe
MARTIN Christophe par FABRE Olivier
FABRE Marie par ASSEMAT Christophe
BEZIAT Philippe par SENEGATS David
DURAND Christian par MAUREL Agnès

Était absent :

ILISESCU Razvan

OBJET : Installation d'un Conseiller Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

CONSIDERANT que l'article L 270 du Code Electoral stipule que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit » ;

CONSIDERANT qu'un siège est devenu vacant suite à la démission de M. Cédric BAILOT par courrier du 11 Septembre 2026, reçu en Mairie le 15 Septembre 2026 et transmise à M. le Préfet du Tarn par courrier du 16 Septembre 2026 ;

CONSIDERANT que M. Nicolas BONNAVENTURE, candidat suivant de la liste « *Mazamet Ville Vivante On Continue !* » est appelé à occuper le siège laissé vacant ;

M. Nicolas BONNAVENTURE est installé dans les fonctions de Conseiller Municipal.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,



Corine ALBERT



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication